

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un consultant individuel pour la production d'un manuscrit à partir des résultats d'évaluation des caractéristiques climato-intelligentes des technologies utilisées dans les pays du PRSA

Date d'ouverture de l'appel : 05 juin 2025

Date de clôture de l'appel : 24 juin 2025

AMI N° 09-2025

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) a été fondé en 1987. Le CORAF (www.coraf.org) regroupe actuellement les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) de 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Verde, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Le CORAF a accordé la priorité à la mise à l'échelle des technologies agricoles éprouvées dans son plan stratégique actuel (2018-2027) et prend l'initiative de coordonner les initiatives régionales en matière de mise à l'échelle et de facilitation de l'utilisation efficace des technologies agricoles. La Banque mondiale soutient de manière significative le CORAF dans cette mission avec deux projets régionaux importants : (i) le Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires en Afrique de l'Ouest (PRSA) et (ii) l'Accélération des impacts de la recherche du CGIAR sur le climat pour l'Afrique (AICCRA).

En 2023 et 2025, le CORAF et l'Alliance Bioversity International et CIAT, par le biais du projet AICCRA, en collaboration avec le PRSA et avec le soutien financier de la Banque Mondiale, ont organisé deux ateliers de formation régionaux (un en Afrique de l'Ouest et un second en Afrique centrale) sur l'utilisation d'une méthodologie solide pour évaluer les caractéristiques climato-intelligentes des T&I existantes.

le CORAF, en collaboration avec l'Alliance Bioversity International et CIAT, organise un autre atelier régional pour les pays du FSRP afin de profiter de cette méthodologie et d'évaluer l'intelligence climatique de leurs T&I à déployer dans chaque pays participant au programme.

Dans le cadre de cette activité, le CORAF souhaite recruter un consultant individuel pour la production d'un manuscrit à partir des résultats d'évaluation des caractéristiques climato-intelligentes des technologies utilisées dans les pays du PRSA.

Le Directeur Exécutif du CORAF invite les candidats ayant les qualifications requises indiquées dans les termes de références à exprimer leur intérêt pour cet appel.

Les consultants intéressés doivent soumettre une candidature indiquant qu'ils remplissent les conditions requises pour le poste concerné (CV détaillé, références concernant l'exécution de contrats similaires, expériences dans un domaine similaire, expériences dans des conditions similaires, etc).

La sélection se fera sur la base des règles contenues dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables du CORAF.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Secrétariat Exécutif du CORAF en envoyant une correspondance à e.kpadonou@coraf.org ; n.lamien@coraf.org en mettant en copie procurement@coraf.org.

Les manifestations d'intérêts doivent être soumises par e-mail à l'adresse ci-après : procurement@coraf.org au plus tard le 24 juin 2025 à 17h00 GMT.

**Le Directeur Exécutif
Dr Moumini SAVADOGO**

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un consultant individuel pour la production d'un manuscrit à partir des résultats d'évaluation des caractéristiques climato-intelligentes des technologies utilisées dans les pays du PRSA.

1. Contexte

Les efforts visant à rendre l'agriculture ouest-africaine plus résiliente sont principalement axés sur le développement et la diffusion de technologies et d'innovations. Malgré ces efforts pour fournir et mettre à la disposition des petits exploitants agricoles des technologies et des innovations agricoles (T&I), il existe un écart entre la disponibilité des T&I et leur utilisation effective. En effet, l'adoption et l'utilisation inadéquates des T&I agricoles sont l'un des facteurs qui entravent la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Il existe un consensus parmi les principaux acteurs et partenaires sur le fait que la mise à l'échelle, l'adoption et l'utilisation efficaces des technologies existantes aura un impact significatif sur les moyens de subsistance et la croissance économique globale de la région. Par conséquent, le CORAF a accordé la priorité à la mise à l'échelle des technologies agricoles éprouvées dans son plan stratégique actuel (2018-2027) et prend l'initiative de coordonner les initiatives régionales en matière de mise à l'échelle et de facilitation de l'utilisation efficace des technologies agricoles. La Banque mondiale soutient de manière significative le CORAF dans cette mission avec deux projets régionaux importants : (i) le Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires en Afrique de l'Ouest (PRSA) et (ii) l'Accélérer l'impacts de la recherche du CGIAR sur le climat pour l'Afrique (AICCRA).

Le Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires (PRSA) est un programme d'investissement régional phare visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest grâce à une approche régionale stratégique. Le PRSA investit dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (i) Les services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (ii) La durabilité et l'adaptabilité de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agroécologiques) ; et (iii) L'intégration des marchés et le commerce (développement régional des chaînes de valeur des produits alimentaires de base).

D'autre part, le Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS) en Afrique de l'Ouest et le CORAF ont collaboré au cours de la dernière décennie pour mener de nombreux efforts aux niveaux régional et national, réunissant des chercheurs et des décideurs politiques afin de revitaliser un véritable engagement mutuel à relever les défis du changement climatique.

S'appuyant sur ce travail, le projet AICCRA né à la suite du CCAFS assist le CORAF à faire avancer cet agenda et à fournir un soutien technique aux parties prenantes dans l'adoption des T&I agricoles dans la région. Le projet AICCRA contribue à construire un avenir africain sensible au climat, axé sur la science et l'innovation dans l'agriculture. Il est dirigé par l'Alliance Bioversity International et CIAT et soutenu par une subvention de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. AICCRA s'efforce d'accroître l'accès aux services d'information climatique et aux technologies agricoles intelligentes pour des millions de petits

exploitants agricoles en Afrique. Les investissements d'AICCRA sont concentrés dans six pays d'ancrage, à savoir l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Sénégal et la Zambie.

Ces deux programmes sont axés sur la fourniture de technologies et d'innovations agricoles éprouvées aux parties prenantes en Afrique de l'Ouest. Cependant, il a été prouvé que les problèmes liés au changement climatique doivent être résolus en tenant compte du contexte local. Le défi est de savoir quelles technologies et innovations doivent être utilisées pour changer les paradigmes dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, en transformant l'agriculture ouest-africaine en la rendant plus résiliente. En effet, de nombreux acteurs impliqués dans le processus de mise à l'échelle et d'adoption des technologies et innovations agricoles en Afrique de l'Ouest ne savent toujours pas ce qui rend une technologie climato-intelligente et la méthodologie (y compris les critères) à utiliser pour sélectionner une T&I particulière dans le contexte local. Il apparaît aujourd'hui que, pour plus d'efficacité et d'impact, les T&I qui pourraient potentiellement être utilisées dans l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) nécessitent une évaluation préalable avant de pouvoir être utilisées. La validation des caractéristiques climato-intelligentes de ces options d'AIC nécessite nécessairement une évaluation rigoureuse. Il existe des outils et des méthodes scientifiquement prouvés qui peuvent être utilisés ou adaptés pour mener à bien ces activités d'évaluation. Des efforts d'adaptation de ces méthodologies au contexte de l'AIC existent, mais très peu d'entre eux sont connus et utilisés par les techniciens et autres parties prenantes en Afrique de l'Ouest.

En 2023 et 2025, le CORAF et l'Alliance Bioversity International et CIAT, par le biais du projet AICCRA, en collaboration avec le PRSA et avec le soutien financier de la Banque Mondiale, ont organisé deux ateliers de formation régionaux (un en Afrique de l'Ouest et un second en Afrique centrale) sur l'utilisation d'une méthodologie solide pour évaluer les caractéristiques climato-intelligentes des T&I existantes. Ces sessions de formation ont été très appréciées par les participants, principalement les aspects pratiques auxquels plus de temps a été consacré. Forts de ces excellents résultats, de nombreuses autres parties prenantes ont demandé à bénéficier du même renforcement des capacités. Pour répondre à ces demandes, le CORAF, en collaboration avec l'Alliance Bioversity International et CIAT, a organisé un autre atelier régional pour les pays du PRSA afin de profiter de cette méthodologie et d'évaluer l'intelligence climatique de leurs T&I à déployer ou en cours de déploiement dans chaque pays participant au programme. Cette session régionale de renforcement des capacités fut un atelier de formation-action destiné aux unités nationales de mise en œuvre du PRSA afin de faciliter l'utilisation adéquate des technologies et innovations de l'AIC. Lors de cet atelier de formation-action, les technologies et innovations utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA ont fait l'objet d'une évaluation des caractéristiques climato-intelligentes de ces dernières. Cependant, ces résultats restent à être améliorés et valorisés sur le plan scientifique.

2. Objectif de la mission

L'objectif principal de cette mission est de se baser sur les résultats d'évaluation des caractéristiques climato-intelligentes des technologies et innovations issues de cet atelier pour produire un manuscrit.

De façon spécifique, il s'agira de :

- D' étoffer les résultats des premières analyses par une revue systématique plus approfondi de la littérature disponible et collecter les métadonnées sur les technologies et innovations agricoles utilisées dans les pays du PRSA,

- Evaluer les caractéristiques climato-intelligentes des technologies et innovations sur la base d'une méthodologie rigoureuse,
- Rédiger et réviser un draft de papier scientifique sur le sujet.

3. Tâches du consultant

Le consultant devra :

- Conduire une revue systématique de littérature sur les technologies et innovations utilisées dans les pays du PRSA,
- Constituer une base de données à partir de la revue systématique en utilisant les principes d'analyse métadonnées,
- Analyser les données en vue d'évaluer les technologies et innovations,
- Rédiger un draft d'article scientifique sur la base des résultats obtenus,
- Contribuer à la soumission et suivi de l'article dans une revue (Journal) a comité de relecteur par les paires (peer reviewer journal),
- Contribuer à la correction de l'article selon les recommandations et commentaires des évaluateurs.

4. Livrables

- Un rapport de démarrage décrivant la compréhension de la mission, la méthodologie de travail et l'agenda de la mission
- Une base de données complète
- Un draft de l'article qui documente le processus et les résultats obtenus
- Un rapport de fin de mission

5. Profil du consultant

Le consultant devrait :

- Être titulaire d'un Master ou doctorat en agronomie, gestion des ressources naturelles, changement climatique ou tout a diplôme juger équivalent ;
- Avoir au moins 10 années d'expériences dans le domaine ;
- Avoir une expérience avérée en agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest ;
- Maîtriser les outils d'analyse statistiques et surtout de métadonnées ;
- Avoir à son actif au moins un article scientifique de type "revue systématique" et un de type "analyse métadonnée" dans le domaine de l'agriculture et changement climatique ;
- Maîtriser le Français et l'Anglais ;

6. Durée et lieu de la mission

La durée de cette mission sera de trente (30) jours sur la période du 20 juin au 20 septembre 2025 et le consultant travaillera depuis le lieu où il est basé.

7. Procédure de candidature et sélection

Les personnes intéressées devront envoyer leur manifestation d'intérêt avec CV détaillé à l'adresse procurement@coraf.org, au plus tard le **19 juin 2025 à 17h00 GMT**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Secrétariat Exécutif du CORAF en envoyant une correspondance à e.kpadonou@coraf.org ; n.lamien@coraf.org en mettant en copie procurement@coraf.org.

La sélection se fera sur la base des règles contenues dans le manuel des procédures administratives, financières et comptables du CORAF.

NB : Seules les candidatures sélectionnées seront contactées.

FRAUDES, CORRUPTION, CONFLITS D'INTERET, EXPLOITATION, ABUS SEXUEL ET HARCELEMENT SEXUEL

Fraudes, corruption : les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent observer, lors de la passation et de l'exécution des contrats les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En particulier, ils doivent éviter tout acte de corruption et toutes manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives dans le but d'octroyer ou d'obtenir un marché passé par le CORAF. Tout comportement déviant fera l'objet de sanctions appropriées (annulation du marché, exclusion des marchés futurs passés par le CORAF, licenciement du personnel du CORAF coupable de ces actes.

Conflits d'intérêts : Les règles du CORAF exigent que toute entreprise qui participe à une procédure de passation de marchés ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- *L'entreprise fournit des biens, des travaux ou des services (autres que des services de consultants) qui font suite ou sont directement liés aux services de conseil pour la préparation ou l'exécution d'un projet qu'elle a fourni ou qu'une entreprise qui lui est affiliée a fournis ;*
- *L'entreprise (son personnel y compris) entretient une proche relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du CORAF : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du dossier d'appel d'offres ou des spécifications du marché, et/ou dans le processus d'évaluation pour ledit marché ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.*

L'expression « Exploitation et Abus Sexuels (EAS) » englobe les significations ci-après :

- *L'« Exploitation Sexuelle » (ES), définie comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne;*
- *Les « Abus Sexuels » (AS), définis comme toute intrusion physique ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, soit par force ou sous des conditions inégales ou par coercition ;*
- *Le « Harcèlement Sexuel » (HS) est défini comme toute avance sexuelle importune, toute demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle par le personnel de l'Entrepreneur à l'égard d'autres personnels de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage ;*

Toute entreprise qui s'avérerait être en situation de conflit d'intérêts ou d'exploitation, d'abus ou d'harcèlement sexuel ne pourra obtenir un marché du CORAF.

(Fin du document)